



Vaudreuil-Dorion

**DEMANDE VISANT À CE QUE LE RÈGLEMENT CONTENANT LA DISPOSITION CI-APRÈS IDENTIFIÉE  
SOIT SOUMIS À L'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNÉES  
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 1743-03**

**Objet :** Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 afin de permettre l'implantation d'une organisation religieuse (981) dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation où sont autorisées les classes d'usages Commerce urbain (C2), Commerce artériel (C3) ou Institutionnelle et administrative (P2), autorisée dans une zone où est permise une classe d'usage H, conditionnelle à certains critères

**Disposition : 1 (article 1)**

Nous, soussignés, personnes habiles à voter de la zone \_\_\_\_\_ **concernée** demandons que la disposition susmentionnée de ce projet de règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter concernées.

	Nom	Adresse	Date	Signature	Qualité			
					AVEC PROCURATION			
					Domicilié	Propriétaire non résident	Copropriétaire ou cooccupant non résident	Personne morale
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)

9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								

Note : Les informations personnelles contenues au présent document ont un caractère public en vertu de l'article 659 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2)